



## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Non requis

### Pictogrammes de danger

Non requis

### Mention d'avertissement

Non requis

### Mentions de danger

Non requis

### Conseils de Prudence - UE (§28, 1272/2008)

Non requis

### Autres informations

Aucune

## 2.3. Autres dangers

Aucun

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'enregistrement REACH	Poids %	Classification (67/548)	Mention de danger	Classification (Règ. 1272/2008)
Polyester resin	CBI	CBI	Aucun	80 - 90	Aucun	Aucun	Aucun
Carbon black	1333-86-4	215-609-9	CBI	1 - 5	Aucun	Aucun	Aucun
Pigment	CBI	CBI	Aucun	1 - 5	Aucun	Aucun	Aucun
Amorphous silica	7631-86-9	231-545-4	01-2119379499-16-xxxx	1 - 3	Aucun	Aucun	Aucun
Titanium dioxide	13463-67-7	236-675-5	Aucun	< 1	Aucun	Aucun	Aucun

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Contact cutané</b>	Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une exposition à une quantité excessive de poussière peut provoquer une irritation physique des voies respiratoires.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Ingestion</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contact cutané</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.
<b>Effets chroniques</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation. L'inhalation prolongée de quantité excessive de poussière peut provoquer des lésions pulmonaires.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse, Eau.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Danger particulier**

Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.

##### **Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers**

Aucun

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez de respirer de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Si un aspirateur est utilisé, veillez à utiliser un modèle respectant les mesures de sécurité quant à l'explosion de poussières. Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucun

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Évitez de respirer de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Incompatible avec les agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre en poudre pour les machines électrophotographiques. Se procurer les instructions avant utilisation.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Carbon black 1333-86-4	Aucun	Aucun	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction	Aucun	Aucun	Aucun
Titanium dioxide 13463-67-7	Aucun	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> alveolar dust, respirable fraction STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> alveolar dust, respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	Aucun
Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Carbon black 1333-86-4	TWA: 2.0 mg/m <sup>3</sup> dust	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> amorphous SiO <sub>2</sub>	Aucun	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TRGS TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction DFG TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction
Titanium dioxide 13463-67-7	Aucun	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Aucun
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	Aucun	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust TWA: 2.4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	Aucun	Aucun
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	Aucun	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	Aucun	Aucun
Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Espagne
Carbon black 1333-86-4	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, 5% or less fibrogenic component TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, greater than 5% fibrogenic component TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total aerosol	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	Aucun	Aucun	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> total aerosol	Aucun

Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Suède</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Norvège</b>	<b>Suisse</b>	<b>Turquie</b>
Carbon black 1333-86-4	TLV: 3 mg/m <sup>3</sup> total dust	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust TWA: 2.4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> inhalable	Aucun
Titanium dioxide 13463-67-7	TLV: 5 mg/m <sup>3</sup> total dust	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total inhalable TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> respirable	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> respirable	Aucun

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
**Protection respiratoire** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
**Risques thermiques** Non applicable

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Apect</b>	Noir ; poudre
<b>Odeur</b>	Légère odeur
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	Non applicable
<b>Point de fusion/congélation (°C)</b>	85-120 (Point de Ramollissement)
<b>Point/intervalle d'ébullition (°C)</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non inflammable; estimée
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité relative</b>	1.0-1.5
<b>Solubilité(s)</b>	Solvant organique; partiellement soluble
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité (°C)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition (°C)</b>	> 200
<b>Viscosité (mPa s)</b>	Non applicable
<b>Propriétés explosives</b>	Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune

#### **10.2. Stabilité chimique**

Stable

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun

#### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune

#### **10.5. Matières incompatibles**

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO)

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Estimation : LD50 > 2 000 mg / kg (Ingestion)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Estimation : Non irritant
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Estimation : Seulement une légère irritation conjonctivale passagère.
<b>Sensibilisation</b>	Estimation : Non sensibilisant
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Test d'Ames (S. typhimurium, E. coli) : Négatif
<b>Cancérogénicité</b>	Le CIRC a estimé le carbone noir et le dioxyde de titane comme étant des substances cancérigènes de catégorie 2B, pour lesquels les éléments de preuve se sont insuffisants chez l'homme mais suffisants chez les animaux. Cette évaluation est basée sur le développement de tumeurs dans les poumons chez les rats exposés à une inhalation chronique de poudre de carbone noir et de dioxyde de titane à un niveau qui encourage la surcharge de particules dans les poumons. Toutefois des études sur l'inhalation d'un toner contenant du carbone noir et du dioxyde de titane ont démontré ou suggéré qu'il n'y avait aucun rapport entre l'exposition au toner et le développement des tumeurs chez les rats.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucune donnée disponible

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Muhle et al. ont signalé une réaction pulmonaire chez les rats étaient exposés à une inhalation chronique de un toner enrichi en particules de tailles respirables par rapport au toner disponible dans le commerce. Aucun changement pulmonaire n'a été décelé à 1 mg / m3 niveau le plus pertinent d'exposition potentielle chez l'homme. Un degré de fibrose minime à bénin a été observé chez 22% des animaux exposés à 4 mg/ m3, et un degré de fibrose bénin à modéré a été observé chez 92 % des animaux exposés à 16 mg / m3. Ces résultats sont attribués à une "surcharge pulmonaire", une réaction générique à une quantité excessive de poussière de quelque nature que ce soit, retenue dans les poumons pendant une période prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune donnée disponible
<b>Autres informations</b>	Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### **Effets écotoxicologiques**

Estimation : Poisson, 96 h LC50 > 100 mg / l

Estimation : Crustacés, 48 h EC50 > 100 mg / l

Estimation : Algue, ErC50(0 à 72 h) > 100 mg / l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

NE PAS mettre de Toner ou de récipient contenant du Toner dans un feu. Du Toner chauffé peut causer des brûlures graves. NE PAS jeter un récipient contenant du Toner dans un compacteur de plastique. Utilisez dans un local muni de mesures de prévention contre l'explosion de poussières. La dispersion de fines particules dans l'air peut former un mélange explosif. Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Aucun
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aucune

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Aucune
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Aucun
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Pas de précautions spécifiques à l'environnement requises.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(CE) n° 1907/2006 Autorisation	Non réglementé
(CE) n° 1907/2006 Réglementation	Non réglementé
(CE) n° 1005/2009	Non réglementé
(CE) n° 850/2004	Non réglementé
(UE) n° 649/2012	Non réglementé
Autres informations	Aucune

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

## SECTION 16: Autres informations

### Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Directive UE 1999/45/CE
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (CE) n° 850/2004, (UE) n° 649/2012

### La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- EU OEL: Occupational exposure limits at Community level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC and 2009/161/EU (Limites d'exposition professionnelle au niveau de la CE selon les directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE et 2009/161/UE)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

<b>Date d'émission :</b>	27-juil.-2012
<b>Date de révision :</b>	13-mai-2015
<b>Révision</b>	Entièrement révisé

**Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie volontairement.**



**Avertissement**

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.